



C. Cial Bordeaux Sud, route de Toulouse, 2 avenue des Pyrénées, 33140 VILLENAVE D'ORNON

## HONORAIRES D'AGENCE TRANSACTIONS

Commission d'agence TTC\* à la charge du vendeur ou le l'acquéreur\*\*\* suivant convention  
(% appliqué sur le prix net vendeur)

### Barème Maison, appartement et lots de copropriété :

3.5% TTC + forfait de 3500€

Barème terrain nu : 3.5% TTC + forfait de 3500€

Place de stationnement : 1 600 € par emplacement

Les honoraires sont nets, hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière.

Honoraires de rédaction d'acte (compromis de vente) et gestion du dossier à la charge de l'acquéreur : 290€ TTC\*\*.

Honoraires de rédaction d'acte (estimation écrite pour notaire) à la charge du mandant : 90€ TTC

Pour tout acte de transaction, en cas de délégation de mandat, le montant applicable des honoraires reste celui formulé au mandat principal de l'apporteur de l'inter-agence.

Tarifs valables à compter du 14/10/2025. (ancienne commission agence d'environ 7.5% TTC)

\* :TVA au taux de 20%.

\*\* : non remboursable après la signature du compromis de vente.

\*\*\* : Charge acquéreur en cas de succession ou sur demande du notaire. Honoraires sur le net vendeur.